

# Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de  
David ben  
Messaouda, Hanna Roza  
bat Etsher et Naomie  
Ra'hel bat Sim'ha



Pour l'élévation de l'âme de  
Yitshak Ben Chímone,  
Yéhouda Ben David,  
Chímone Ben Yitshak,  
David ben Messaouda,  
Messaouda bat Guemra, et  
Hanna Bath Esther



Pour le zivoug de,  
Jenny Bat Étoile



## Résumé de la Paracha

Les parachyot vayakel et pékoudé relatent la création concrète du michkan. Effectivement, jusqu'ici, nous ne parlions que de la description qu'Hachem faisait à Moshé des plans de fabrication. Mais, une fois le peuple pardonné de la faute du veau d'or, Moshé peut maintenant leur dévoiler les requêtes d'Hakadoch Baroukh Hou pour la création de sa demeure. Comme Hachem le lui a demandé, Moshé nomme Betsalel et Aholiav pour la supervision de l'ensemble des travaux. Ainsi, après les avoir entendues d'Hachem, Moshé, à son tour, réunit le peuple et lui explique ce qu'il a appris et lui demande d'apporter les offrandes qui fourniront les matériaux de fabrication. Devant cette demande, la réaction des bné-Israël fut d'une telle ampleur, que Moshé dut lui-même demander de cesser les apports car la quantité de matériaux nécessaire pour l'ensemble des travaux était plus que dépassée. C'est pourquoi la dernière paracha du livre de chémot quantifie et mesure chaque matériau qui a été utilisé pour le michkan. C'est à Moshé que revint l'assemblage final du michkan, ainsi que le droit d'officier durant les jours d'inauguration du michkan et d'intronisation d'Aaron et ses fils dans la fonction de Cohanim.

Dans le chapitre 35 de Chémot, la torah dit :

א / וַיִּקְרָא מֹשֶׁה, אֶת-כָּל-עַדְת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל--וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם:  
אֵלֶּה, הַדְּבָרִים, אֲשֶׁר-צִוָּה יְהוָה, לַעֲשׂוֹת אִתְּם

1/ Moshé convoqua toute la communauté des bné-Israël et leur dit: "Voici les choses qu'Hachem a ordonné d'observer.

ב / וַשִּׁשֶׁת יָמִים, תַּעֲשֶׂה מְלָאכָה, וּבַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי יִהְיֶה לָּכֶם:  
קֹדֶשׁ שַׁבַּת שַׁבְּתוֹן, לַיהוָה; כָּל-הַעֲשֶׂה בוֹ מְלָאכָה, יוּמָת  
2/ Pendant six jours on travaillera, mais au septième vous aurez une solennité sainte, un chômage absolu en l'honneur d'Hachem; quiconque travaillera en ce jour sera mis à mort.

ג / לֹא-תִבְעְרוּ אֵשׁ, בְּכָל מִשְׁבְּתֵיכֶם, בְּיוֹם, הַשַּׁבָּת:  
3/ Vous ne ferez point de feu dans aucune de vos demeures en ce jour de repos."

Les sages s'interrogent sur le choix de la Torah de spécifier l'interdiction d'allumer du feu durant Chabbat dans le rappel de la Mitsvah. Pourquoi le feu est-il ici plus mis en avant que le reste des 39 interdits ?

La question est simple, mais elle cache une profondeur incroyable.

Le **Zohar**<sup>1</sup> rapporte à ce sujet : « *Et le Chabbat, le Guéhinam ne domine pas dans le monde, ni les responsables qui y sont préposés. C'est pourquoi Il a ordonné à Israël : Vous n'allumerez pas de feu dans toutes vos demeures le jour du Chabbat. Et si un homme allume un feu le Chabbat, le Saint, béni soit-Il, dit : Moi, Je m'employais à éteindre un feu afin qu'il ne brûle pas, et vous, vous l'allumez. vous serez donc brûlés dans le Guéhinam. C'est pourquoi il est dit : Vous n'allumerez pas de feu dans toutes vos demeures, même dans le corps.*

*Et qu'est-ce que le Guéhinam dans le corps ? C'est le foie, dans lequel réside la bile, qui est le Guéhinam : le poison de la mort, le poison du dieu étranger, l'épée de l'ange de la mort. À son sujet il est dit<sup>2</sup> : Sa fin est amère comme l'absinthe, tranchante comme une épée à deux tranchants.*

*Et il faut que ne s'éveille ni tristesse ni querelle provenant du côté de la rate ; au contraire, le cœur doit être préservé de toutes ces choses, car il correspond à la Mitsavh de "שמור – garder le jour du Chabbat" et le cerveau correspond à la Mitsvah de "זכור – se souvenir du jour du Chabbat".*

*Il faut alors accueillir les hôtes — qui sont les anges — les jeunes serviteurs de la néchama supplémentaire, qui est la Chekhina supérieure, et de la néfesh supplémentaire, qui est la Chekhina inférieure, ainsi que les hôtes qui descendent avec elle. »*

Ce passage contient beaucoup d'informations qu'il nous faut analyser. Le feu du corps est ici une référence à la colère comme l'indiquent tous les

commentateurs. C'est pourquoi il est comparé à un dieu étranger en rapport avec les propos de nos sages<sup>3</sup> : « *Quiconque se met en colère est considéré comme ayant pratiqué l'idolâtrie* ». Cette affirmation est à comprendre, pourquoi la colère est-elle liée à l'idolâtrie ?

Plus surprenant encore, le texte évoque le lien entre le feu du Guéhinam et la colère. Nos sages soulignent que le jugement du Guéhinam cesse le jour du Chabbat. Cependant, les personnes ayant cédé à la colère rallument les flammes en question et se verraient alors punies même pendant Chabbat. Comment comprendre une telle affirmation ?

Enfin, le **Zohar** conclut en liant les anges chargés de nous accompagner le Chabbat, à l'âme supplémentaire que nous recevons en ce jour. Cette Néchama Yétéra semble être présentée comme le moyen de s'opposer à toute la description inquiétante que nous avons citée. En quoi ces anges et cette source d'âme supplémentaire peuvent intervenir sur le sujet ?

Tentons d'approfondir le sujet.

La Guémara rapporte<sup>4</sup> : « *Tout celui qui prie le vendredi soir et dit " Vayekhoulou ", deux anges du service divin qui accompagnent l'homme posent leurs mains sur sa tête et lui disent<sup>5</sup> : " Ton iniquité sera ôtée et ta faute expiée ". Il est enseigné : Rabbi Yossi bar Yehouda dit : Deux anges du service divin accompagnent l'homme le vendredi soir depuis la synagogue jusqu'à sa maison, l'un est bon et l'autre est mauvais. Lorsque l'homme arrive chez lui et trouve la bougie allumée, la table dressée et son lit préparé, l'ange bon dit : " Qu'il en soit ainsi pour le prochain Chabbat ! ", et l'ange mauvais répond " Amen " contre son gré. » Le **Chem Michmouël**<sup>6</sup> explique que les deux anges en question sont en quelque sorte les témoins du mariage réalisé, en ce sens où ils sont ceux qui apposent la néchama supplémentaire sur la tête de la personne récitant le Kidouch, afin d'unir cette*

1 Tikouné HaZohar, Tikoun 24, page 69b, au mot "OuvéChabbat..."

2 Michlé, chapitre 5, verset 4.

3 Traité Chabbat, page 105b.

4 Traité Chabbat, page 119b.

5 Ichaï, chapitre 6, verset 7.

6 Parachat Ki Tavo, année 672, aux mots "yech litene".

nouvelle source à celle déjà présente chez l'individu. Sans doute les propos du maître se basent-ils sur le texte du **Zohar** que nous avons cité liant les anges en question à l'intégration de l'âme supplémentaire du Chabbat. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons l'habitude de chanter le piyout *Chalom alekhem malakhé haChalom* le vendredi avant le Kidouch. Il s'agit en quelque sorte d'accueillir les deux anges en question comme le recommande le **Zohar**.

Une question se pose à ce propos. La Guémara souligne la nature des deux anges : un est positif, l'autre négatif. Si leur présence est à relier à l'entrée de la Néchama supplémentaire du Chabbat, que vient faire le mauvais ange dans cette procédure ? Seul l'ange du bien devrait intervenir. Par ailleurs, pourquoi l'orientation de la bénédiction est-elle dépendante de l'état de la maison au moment du Chabbat ?

Une réponse effrayante ressort des propos du **Arizal**<sup>7</sup> : « *Voici qu'il arrive parfois que, bien qu'un homme possède une âme pure et élevée, il lui arrive à un moment donné de se mettre en colère. Alors cette âme sort de lui, et à sa place entre une autre âme, inférieure.*

*De même, il peut arriver que l'homme tombe gravement malade (et qu'il soit décrété sur la la mort 'hav véchalom. Cependant, par un quelconque mérite, il obtient la survie), et alors son âme est remplacée par une autre âme (alors que son âme le quitte à cause du décret de mort). C'est là le secret des personnes se comportant comme des justes toute leur vie et qui deviennent des mécréants à la fin ou l'inverse.*

*Puisque la chose est ainsi, il peut aussi en découler une autre conséquence : si jusqu'à présent une certaine femme, sa compagne prédestinée, était destinée à cet homme, dès lors que son âme est remplacée et donnée à un autre homme, cet autre homme prendra cette femme. »*

Le **Zohar**<sup>8</sup> définit la source de la Néchama de

7 Cha'ar Haguilgoulim, Hakdama 5, page 8a, aux mots "Hiné lif'amim..."

8 Parachat Tétsavé, page 182b, aux mots "Véi hahou bar nach..."

remplacement évoquée par le **Arizal**. Au moment où la colère envahit l'individu, l'âme pure qui l'habite est malheureusement remplacée par une source négative issue des forces du mal. Cela explique pourquoi les sages comparent la colère à l'idolâtrie, car au sens propre du terme, au moment où l'âme quitte le corps, les sources du mal envahissent la position laissée vide et investissent notre être au point de l'assujettir. D'où le statut proche de l'idolâtrie.

Le **Divré Yaakov**<sup>9</sup> explique en ce sens qu'il existe plusieurs opportunités dans la vie de recevoir une source supplémentaire d'âme pour les personnes méritantes. Ces occasions sont systématiquement associées à la situation où la colère s'éveille. Cette faute étant à même d'expulser l'âme positive, les forces du mal se servent de cette tentation pour empêcher l'acquisition d'un ajout spirituel à l'individu concerné. C'est pourquoi cette tentation est amplifiée le Chabbat, où à l'évidence une source d'âme se dirige vers nous.

Les sages enseignent<sup>10</sup> : « *le feu ne prend que dans une maison où il y a profanation du Chabbat* ». Avant d'aller plus loin dans notre développement, il convient de préciser les choses. Nos sages ne sont absolument pas en train d'affirmer que les demeures où le Chabbat n'est pas respecté sont vouées à brûler, 'has véchalom. Il suffit de se rendre compte que beaucoup de juifs encore ignorants de l'importance du Chabbat ne peuvent le respecter sans pour autant voir leur maison en feu. S'il fallait comprendre les propos des sages de la sorte, alors il n'y aurait plus de personnes ne respectant pas le Chabbat tant elles seraient déjà mortes dans les flammes 'has véchalom. Il faut alors comprendre que nos maîtres viennent ici préciser que le Chabbat constitue une protection contre les flammes et, de fait, elles ne peuvent prendre dans une maison dès lors que le Chabbat y est respecté. Par contre, une maison dans laquelle le Chabbat n'est pas de vigueur est vulnérable à l'attaque des flammes.

Le **Ben Yéhoïada**<sup>11</sup> explique le sens à donner à cet enseignement de la Guémara. Il est

9 Haggadot Hachass, traité Péssa'him, page 62b, anaf 8.

10 Traité Chabbat, page 119b.

11 Sur cette Guémara.

rapporté<sup>12</sup>: « *Rabbi Akiva a enseigné : l'homme et la femme, s'ils sont méritants, méritent de faire résider la présence divine parmi eux ; s'ils ne sont pas méritants, le feu les dévore* ». **Rachi** explique cette assertion. Le mot « אִישׁ - homme » contient le « י - youd », première lettre du nom d'Hachem. De même, le mot « אִשָּׁה - femme » contient le « ה - hé », deuxième lettre du nom divin. De fait, si le couple respecte Hachem, alors Il se tient à leurs côtés et son nom est gravé en eux. Par contre, si leur comportement repousse l'expression divine, alors Hachem se retire, et les deux lettres en question disparaissent, ne laissant dans les deux cas que le mot « שָׂרָא - feu » dont la présence consumera le couple 'has véchalom.

En ce sens, si le Chalom règne dans une maison, alors la colère est écartée provoquant l'augmentation des sources divines qui animent le foyer. Le couple se sanctifie et les forces du mal n'ont aucun moyen de pénétrer leur demeure.

À ce titre, le Midrach rapporte<sup>13</sup> : « *Pourquoi Hachem a béni le Chabbat (plus que les autres jours de la semaine) ? Rabbi Bérékhia et Rabbi Dostai disent : car il n'a pas de conjoint. En effet, le premier jour se lie au deuxième, le troisième au quatrième et le cinquième au sixième, tandis que le Chabbat ne peut se lier à personne... Rabbi Chimone Bar Yo'hai enseigne : Le Chabbat s'est adressé à Hakadoch Baroukh Hou en disant : Maître du monde, tous ont un conjoint, et moi je n'ai personne ! Hakadoch Baroukh Hou lui a alors répondu : l'assemblée d'Israël est ton conjoint. Lorsque les bné-Israël se sont tenus sur le Mont Sinaï, Hakadoch Baroukh Hou leur a dit : souvenez-vous de la chose que j'ai dit au chabbat : l'assemblée d'Israël est ton conjoint ! C'est ce qui est dit<sup>14</sup> : " souviens-toi du jour du Chabbat" ».*

Nous comprenons alors que le Chabbat réagit de la même façon que le couple. C'est pourquoi il ne peut s'installer dans une maison où le feu est présent et s'exprime par la colère et la discorde. En ce lieu, le Chabbat s'éloigne par rejet de la colère.

12 Traité Sotah, page 17a.

13 Béréchit Rabba, chapitre 11, paragraphe 8.

14 Chémot, chapitre 20, verset 8.

Dès lors, deux anges interviennent pour accompagner la néchama supplémentaire du Chabbat. Le premier est positif et l'achemine vers nous, le deuxième est négatif et vient nous proposer une autre source d'âme de la même nature que lui. En entrant dans la maison, ils vérifient l'état des lieux. Les bougies doivent briller pour le Chalom Baït, la table doit être posée pour témoigner d'une atmosphère saine dans la maison, le lit parental témoigne également de l'harmonie du couple. Dans cette situation, le Chalom est de mise et l'âme supplémentaire peut rejoindre ses hôtes. L'ange du mal n'a alors aucun moyen d'empêcher l'arrivée de l'âme et se voit contraint de bénir la procédure. À l'inverse, si la situation est celle de la colère, alors les forces du mal l'emportent et en lieu et place de l'âme positive s'insère une source du mal, justifiant la présence de l'ange en question et contraignant cette fois l'ange du bien à bénir la transaction.

Nous comprenons alors le lien immédiat avec les flammes du Guéhinam. Lorsque le Chabbat arrive, le feu devient interdit et le Maître du monde interdit son utilisation pour punir les fauteurs. Cette situation est concrétisée par l'arrivée de l'âme supplémentaire dans le peuple juif afin de le positionner dans la situation du Chabbat. Par contre, si 'has véchalom l'âme ne parvient pas à prendre place et qu'à sa place se présente une source négative, la dimension du Chabbat est alors refoulée et celle de la semaine est maintenue. Dès lors, le Guéhinam n'a plus de raison de cesser son activité et lorsque les personnes en question s'y tiendront, elles n'en sortiront pas le Chabbat 'has véchalom.

Cela explique un détail intéressant concernant la bénédiction qu'Hachem octroie à Pin'has suite aux événements des femmes de Midiane<sup>15</sup> :

יא/ פִּינְחָס בֶּן-אֶלְעָזָר בֶּן-אֶהֱרֹן הַכֹּהֵן, הַשֵּׁיב אֶת-חַמְתִּי מֵעַל בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל, בְּקִנְיָאֻ אֶת-קִנְיָאֲתִי, בְּתוֹכָם; וְלֹא-כִלִּיתִי אֶת-בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל, בְּקִנְיָאֲתִי:

*11/ Pin'has fils d'Él'azar fils d'Aaron le cohen retira Ma colère contre les bné-Israël en prenant Ma vengeance de parmi eux et Je n'ai pas détruit les bné-Israël dans Ma*

15 Bamidbar, chapitre 25.

vengeance.

יב/ לָכֵן, אָמַר: הֲנִי נָתַן לוֹ אֶת-בְּרִיתִי, שְׁלוֹם  
 12/ *C'est pourquoi, dis : Voici, Je lui donne  
 Mon alliance de paix.*

Le **Gaon de Vilna**<sup>16</sup> enseigne une notion intéressante sur ce qu'a vécu Pin'has. Une des Mitsvot que la Torah nous demande d'accomplir est celle du « מחצית השקל – *ma'hatsit hachekel* », ce demi-sicle que chaque juif devait donner au temple une fois par an. Dans son essence, cette Mitsvah est de la tsédaka, c'est pourquoi le mot « מחצית – *ma'hatsit* » contient la lettre « צ – *tsadik* » qui insinue la « צדקה – *tsédaka* ». Or nos sages enseignent que la tsédaka a le pouvoir de sauver de la mort. À ce titre, nous trouvons que les deux lettres qui entourent le « צ – *tsadik* » sont les lettres qui forment le mot « חי – *la vie* », tandis que celles qui sont les plus éloignées constituent le mot « מת – *la mort* ». Cela explique que la tsédaka approche la vie et éloigne la mort. En ce sens, lorsque Zimri et les bné-Israël ont fauté, ils ont mis Hachem en colère, si l'on peut s'exprimer ainsi. C'est pourquoi le verset dit « הָשִׁיב אֶת-הַמָּתִי – *retira Ma colère* ». Le mot en gras, contrairement à ce que nous venons d'évoquer, contient en son centre les lettres « מת – *la mort* » et aux extrémités « חי – *la vie* », car l'attitude des bné-Israël a engendré la mort. L'acte de Pin'has sauve le peuple et remet la vie au centre. C'est pourquoi la colère céleste, censée faire fuir l'âme, s'efface au profit de la vie.

C'est à ce titre que le mot « שְׁלוֹם – *Chalom* » est choisi ici pour exprimer l'alliance, et ce mot présente une particularité. La lettre « ו – *vav* » est brisée, se décomposant en un petit trait supérieur séparé par un espace d'un deuxième trait inférieur. Or les sages soulignent qu'au moment de son acte, les âmes de Nadav et Avihou sont entrées en lui, signifiant bien l'obtention d'un supplément d'âme. C'est pourquoi peut-être le « ו – *vav* » est brisé, témoignant l'association d'une source supérieure à sa propre existence.

Le **Baal Hatourim**<sup>17</sup> note que le mot « שְׁלוֹם – *Chalom* » dispose de la même valeur que « עֶשָׂו – *Essav* », l'homme dont la main est précisément le

16 Divré Éliyahou sur Parachat Pin'has.  
 17 Béréchit, chapitre 25, verset 25.

symbole de la guerre et du conflit. À ce titre, la Torah rapporte<sup>18</sup> la confrontation opposant les rois de Yéhouda, d'Israël et d'Edom au peuple de Moav. Les trois rois viennent consulter Élicha' parce que leur armée, partie combattre Moav, se retrouve sans eau dans le désert. Lorsque Élicha' voit le roi d'Israël — héritier de la dynastie idolâtre d'A'hav — il se met en colère et refuse d'abord de prophétiser.

Pour retrouver la sérénité nécessaire à la prophétie, il demande :

טו/ וְעַתָּה, קָחוּ-לִי מִנְגִן, וְהָיָה כַּנְּגִן הַמְּנַגֵּן, וְהָיָה עִלְיוֹ גֵד-וְיָהָה  
 15/ *Eh bien! Amenez-moi un musicien." Tandis que celui-ci jouait de son instrument, l'esprit d'Hachem s'empara du prophète.*

Littéralement, le texte évoque la « main d'Hachem » pour signifier le souffle de prophétie qui envahit Élicha' à cet instant. La mélodie a calmé son esprit pour le conduire à fuir la colère qui bloquait sa connexion au divin et retrouver les sources qui l'animaient.

Le **Zohar**<sup>19</sup> enseigne à ce propos : « *Il existe un Hékhhal appelé Nigoun (la mélodie, la musique) qu'il n'est permis d'ouvrir qu'avec la musique. C'est pour cela que David Hamélekh s'en est approché avec la musique (afin de faire résider sur lui la présence divine) comme l'indique le verset : Tandis que celui-ci jouait de son instrument, l'esprit d'Hachem s'empara du prophète* ».

Le **Bati Léarmoni**<sup>20</sup> explique que ce Hékhhal porte un autre nom, celui de « Kan Tsipor – *le nid de l'oiseau* » dans lequel réside l'âme du Machia'h. Lorsque ce dernier se dévoilera (très vite béézrat Hachem), il retirera de ce monde toute forme de discorde et conduira les forces du mal à se soumettre aux forces du bien. C'est pourquoi la colère qu'incarne Essav se transformera en Chalom. Cela est insinué par les propos de nos sages<sup>21</sup> : « *Il y avait un élève à Yavné, capable de purifier les reptiles part 150 raisons* ».

18 Mélakhim, tome 2, chapitre 3.  
 19 Tikouné HaZohar, Tikoun 11, page 26b, aux mots "Véit Hekhala dinhora..."  
 20 Sur Parachat Ki Tetsé, page 272.  
 21 Traité Irouvin, page 13b.

Cet enseignement surprend : comment concevoir de rendre pur ce que la Torah déclare impur ?

Le **Bati Léarmoni** explique qu'il ne s'agit pas d'accéder à la consommation des animaux que la Torah a interdits. Il s'agit de libérer les sources de pureté emprisonnées dans l'impureté de ces animaux. C'est là la grandeur de l'élève en question. Il tirait précisément cette capacité de la source dont nous parlons, le « קן ציפור – le nid de l'oiseau ». Le mot « קן – nid » dispose précisément d'une valeur de 150, et il correspond à la capacité du Machia'h à installer le Chalom. Dans le même ordre d'idée, l'élève restaurait les étincelles de sainteté prisonnières des forces du mal et les conduisait vers la pureté.

De ce Hékhhal, le roi David a extrait les 150 Téhilim capables d'apaiser la colère céleste et d'installer le Chalom. En lieu et place de la main d'Essav faisant fuir le divin, s'installe la main d'Hachem connotant sa présence. C'est pourquoi le mot « כעס – colère » dispose lui aussi d'une valeur de 150.

Nous comprenons plus en profondeur le sens de la présence des deux anges le Chabbat. L'objectif n'est pas seulement d'obtenir l'âme supplémentaire du Chabbat, mais plus encore de récupérer toutes les sources positives présentes chez l'ange du mal afin de les réattribuer aux forces du bien.

L'effet destructeur de la colère nous laisse parallèlement voir son opposé. Comme le soulignait le **Divré Yaakov**, la colère tente de nous envahir chaque fois que nous sommes en phase d'obtenir un supplément d'âme. Cela témoigne d'une notion importante.

Nous avons expliqué à plusieurs reprises que l'ensemble des problèmes de ce monde sont la conséquence de la faute d'Adam. Ce dernier, s'il n'avait pas fauté, aurait endossé le rôle du Machia'h et le monde aurait directement évolué dans une version très différente de ce que nous connaissons.

Se pose alors la question de la nécessité des

Mitsvot dans une telle situation. Les Mitsvot mettent en place le système de récompense ou de punition en cas de transgression 'has véchalom. Si Adam n'avait pas fauté et abaissé l'état de la création, alors ce dernier aurait atteint la perfection et dès lors le mal aurait été retiré. Les Mitsvot auraient alors perdu leur sens car, sans le mal, elles sont une évidence et ne provoquent aucun mérite.

Nous voyons pourtant clairement qu'elles se seraient maintenues même si Adam n'avait pas fauté. À titre d'exemple, d'après le sens profond, la faute d'Adam est de s'être uni à 'Hava trop tôt et de ne pas avoir attendu le Chabbat. Or, s'il n'avait pas fauté jusqu'au Chabbat, il aurait accompli le Tikoun ha'olam et serait justement devenu le Machia'h. Cela signifie qu'après cela seulement il aurait dû s'unir à 'Hava pour enfanter, prouvant ainsi que la Mitsvah se serait maintenue, comme toutes les autres.

**Rabbi Chimone Hagassi**<sup>22</sup> répond que le monde aurait certes atteint sa plénitude, mais cela serait resté relatif par rapport à son état d'origine. Il existe en effet une infinité de mondes superposés les uns aux autres. Chaque état vise une ascension et même à son plus haut niveau d'expression, un monde donné reste inférieur à celui qui le précède. C'est pourquoi, de son point de vue, il est parfait, mais vis-à-vis d'une réalité plus élevée, il est encore imparfait. C'est pourquoi, même après la manifestation du Machia'h, les Mitsvot poursuivront leur œuvre et en permanence se présenteront des opportunités d'être investi de sources de vie plus hautes, plus puissantes. La progression est sans fin et elle est ce qui effraie tant les forces du mal. C'est pourquoi elles opposent Essav au Chalom, la colère au nid porteur du Machia'h.

Laisser la colère nous envahir, c'est offrir aux forces du mal le moyen d'échanger notre âme contre de l'impureté. Notre attitude en témoigne d'ailleurs au moment de la colère où nous pouvons avoir des paroles ou des gestes que nous ne voulions absolument pas faire, que nous n'aurions jamais faits en situation normale. Cela

<sup>22</sup> Dans son livre Bné Aaron sur le Cha'ar Haguilgoulim, Hakdama 20.

correspond à notre propos, car littéralement ce n'est plus nous qui agissons.

Le **Arizal** alertait régulièrement **Rav 'Haïm Vital** sur les méfaits de la colère, au point où il raconte lui-même une histoire terrifiante<sup>23</sup> : « En l'an 5372, nous sommes sortis dans le champ et nous sommes passés près de la tombe d'un non-juif ancien, datant de plus de mille ans. Mon âme apparut alors sur sa tombe, et il voulut me tuer et me nuire. Mais de nombreux anges et des âmes de justes innombrables se tenaient à ma droite et à ma gauche, et il ne put rien contre moi. Mon maître, de mémoire bénie, m'ordonna que, lorsque je reviendrais, je ne repasse plus jamais par ce chemin. Ensuite, l'âme de ce non-juif s'éloigna de moi mais me suivait à distance.

Là, dans le champ, je me mis en colère contre le rav Yehouda Méchan (un des élèves du Arizal). Alors l'âme de ce non-juif commença à s'attacher à moi et me fit fauter encore. Je ne voulus pas écouter l'enseignement de mon maître, de mémoire bénie. Il se mit à pleurer et dit : « Voici que toutes les âmes des justes et les anges se sont retirés à cause de la colère ; c'est pourquoi cette âme a maintenant prise sur lui. Que puis-je faire ? Si seulement ils le frappaient et le laissaient en vie, je pourrais le guérir. Mais je crains qu'ils ne le fassent mourir, et alors tout ce que je pensais qui devait réparer le monde par son intermédiaire ne s'accomplira pas, comme il m'a été révélé. Je ne peux pas en dire davantage, car il ne m'a pas été donné la permission de le révéler. Serait-ce donc en vain que j'ai peiné, et que le monde serait détruit ? »

Toute la nuit, il ne mangea pas, tant sa peine et son inquiétude étaient grandes.

Moi, je repartis et revins seul par ce même chemin. Lorsque j'arrivai près de la tombe, un esprit me souleva réellement et je me vis courir dans l'air, à une hauteur d'environ vingt étages au-dessus du sol, jusqu'à ce que j'arrive à la ville au moment de la sortie des étoiles. On me déposa

<sup>23</sup> Cha'ar Haguilgoulim, hakdama 38, page 63b, aux mots "Bichnate Hachlav..."

là, et j'allai dormir en bonne santé jusqu'à l'aube.

Lorsque je voulus me lever, mes membres commencèrent à s'affaiblir l'un après l'autre. Ceux qui étaient là le remarquèrent et me conduisirent lentement jusqu'à la porte de mon maître, de mémoire bénie. Quand j'y arrivai, il ne restait plus aucune âme en moi, comme dans l'histoire de Yonah (qui est l'enfant que le prophète Élicha' a ressuscité).

Mon maître, de mémoire bénie, me coucha sur son lit, ferma la porte et pria. Ensuite il entra seul dans la pièce ; il marchait dans la maison, revenait vers le lit, se penchait sur moi, et ainsi de suite, jusqu'à la mi-journée, alors que j'étais complètement mort. À midi, je vis par moi-même que mon âme revenait peu à peu en moi, jusqu'à ce que j'ouvre les yeux, que je me lève et que je récite la bénédiction "מחיה המתים - Qui fait revivre les morts". Tout cela est vrai et certain, sans aucun doute. »

La colère n'est pas seulement dangereuse, elle est terrifiante : elle empêche la connexion avec le Maître du monde. Il faut la garder loin de nous et la combattre de toutes nos forces lorsqu'elle tente de nous dominer. C'est alors le gage d'une ascension spirituelle insoupçonnée. Pussions-nous recevoir l'aide d'Hachem et franchir toutes les sphères pour accéder sans cesse à la sainteté, amen véamen.

Chabbat chalom.

# ים של תורה Yam Chel TORAH

Conférence, Édition & Diffusion de Torah aux Francophones

**Yamcheltorah c'est près de 300 vidéos en ligne et d'articles de Torah diffusés chaque semaine sur internet, 5 livres sur la Paracha déjà parus et distribués gratuitement en France et en Israël, une Hagada commentée et illustrée accessible à tous, un podcast quotidien d'halakha, des conférences toutes les semaines, et l'espoir de multiplier encore les projets avec une étude sur les prophètes ainsi que de nombreuses autres éditions d'ouvrages gratuits à prévoir...**

Dynamisez votre table de Chabat

avec

la Collection TOME 1



Berechit

Chémot

Vayikra

Bamidbar

Dévarim

Téléchargez notre Application

disponible sur  
iphone & android



Yam Chel Torah

Retrouvez les Chiourim

sur  
Youtube / Facebook

& Yamcheltorah.fr



Flashez le QR code ci-contre à l'aide de votre smartphone pour faire un don. Merci!!

**DEVENEZ  
PARTENAIRES**

**SOUTENEZ L'ASSOCIATION**  
Retrouvez plus de contenus sur le site : [www.yamcheltorah.fr](http://www.yamcheltorah.fr)  
**EN ENVOYANT UN DON EN LIGNE**